RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI SERETEK

Société civile immobilière au capital de 1 000 €

Siège social : 12 BIS RUE LAMENNAIS 75008 PARIS

RCS PARIS 899 487 334

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES
DU 20/01/2025

L'an deux mille vingt-CINQ,
Le vingt janvier à dix heures,

Le soussigné :

La société KESHET, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 229 rue Saint Honoré 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 185 248, représentée par son Président MR SERERO ANTHONY

Dénommé, ci-après, " le cédant ",

La société TALIA CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 1.001.000 euros, dont le siège social est situé 11 rue Francois Ponsard 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 878 920 388, représentée par son Président MR SERERO ANTHONY

La société NS CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 1.000.500 euros, dont le siège social est situé 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 883 593 014, représentée par son Président MR SERERO ANTHONY

Dénommé, ci-après, " les acquéreurs "

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La SCI SERETEK, dont le siège social est situé 12 B RUE LAMENNAIS 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 899 487 334, est actuellement gérée par Mr SERERO ANTHONY.

Le capital social est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, ainsi réparties :

KESHET.....100 parts

La durée de la société est de 99 années, à compter du 19/05/2021.

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

NS

1. Cession de parts

La société KESHET cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à la SAS TALIA CAPITAL, qui les accepte, 1 part sociale de 10 euros chacune de valeur nominale qu'elle possède dans la société.

La société KESHET cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à la SAS NS CONSULTING, qui les accepte, 1 part sociale de 10 euros chacune de valeur nominale qu'elle possède dans la société.

2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 20 euros, que la société TALIA CAPITAL et NS CONSULTING ont payé à l'instant même à la SAS KESHET qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

3. Propriété

Les acquéreurs deviennent propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

Les acquéreurs reconnaîssent et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

5. Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

6. Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

La société est à prépondérance immobilière. Aucune plus-value n'a été constatée à l'occasion de cette cession. Le bien n'a pas pris de valeur depuis son acquisition et celui-ci est grévé d'un emprunt quasi-total.

7. Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

8. Domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Fait à Paris,
Le 20/01/2025

En 3 exemplaires

NS

[redacted]ies

[redacted]

La SAS NS CONSULTING

[redacted]

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 30/01/2025 Dossier 2025 00005850, référence 7544P61 2025 A 01226
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros